



l'oxygène
à la source

N°181-24

**LAC D'ANNECY – PROJET DE RECHERCHE QUAGGATTRACT – CONTRAT DE FINANCEMENT
AVEC LA FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC (USMB)**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Michel BEAL, Anthony GRANGER, Patrick LECONTE, Didier SARDA, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**LAC D'ANNECY – PROJET DE RECHERCHE QUAGGATTRACT – CONTRAT DE FINANCEMENT
AVEC LA FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC (USMB)**

Exposé de Fabienne GREBERT,

Le lac du Bourget est actuellement envahi par la moule quagga depuis la fin de l'année 2019. Il s'avère également que la présence de la moule quagga a été détectée et confirmée dans le lac d'Annecy en 2023, à partir de la technique de l'ADN environnemental.

Le projet QuaggAttrac porté par l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) a pour objectif d'identifier des molécules chimiques naturelles émises par les moules adultes et qui pourraient attirer les larves planctoniques de moules quagga. Cette étude permettra ainsi de déterminer la possibilité d'élaborer des pièges à larves et ainsi contrôler leur implantation.

Afin de développer les synergies et partenariats entre l'USMB et le monde socio-économique dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la formation, il est proposé de passer un contrat de financement avec l'USMB.

Le SILA s'engage à verser à l'USMB une participation financière de 20 000 € (*coût total du projet : 110 000 € HT*), afin de contribuer au développement des activités générales de l'USMB et notamment le soutien à la recherche fondamentale, la valorisation, le développement de la notoriété de l'Université et le pilotage des activités.

Ce contrat est conclu pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le contrat présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

***N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence
Equipement & Protection du bassin du lac (Grand Annecy, CC Sources du lac d'Annecy).***

Voix POUR : 10
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



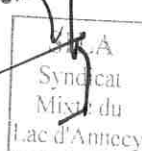
Acte reçu à la Préfecture

Le 27 JUIN 2024

Publié le - 1 JUIL. 2024

Exécutoire le 1 JUIL. 2024

Le Président,
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.